

Compte-rendu Séance du Conseil Municipal

Du 29 octobre 2021

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 10

Absent excusé : Laurent JUBERTIE (procuration à Jean-Louis MONTEIL)

☛ Approbation à l'unanimité compte-rendu réunion du 10/09/2021 et signature dossier de séance du 10/09/21

☛ Accord à l'unanimité du conseil pour l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : frais de scolarité école de Branceilles (demande reçue le 25/10/21)

☛ Décision du Maire

Décision n°2021-05 : Travaux voirie Route des Darses. Suite analyse des offres par Corrèze Ingénierie, validation du devis reçu de l'entreprise Freyssinet-Laligand BTP par les communes de Saillac et Ligneyrac pour un total HT de 28 237,50 € (16 942,50 € pour Ligneyrac et 11 295 € pour Saillac)

☛ Décision Modificative du Budget 2021-01

Demande du Trésorier de Meyssac de corriger l'imputation comptable des dépenses pour le programme adressage : compte 2152 au lieu du compte 2315. Accord à l'unanimité du Conseil pour le virement de crédit en section d'investissement de 12 500 € du compte 23151 au compte 21521 – opération n°35.

☛ Demande de participation classe de neige école de Turenne

Présentation au Conseil du projet de sortie en classe de découverte à Chamonix-Mont Blanc présenté par l'École de Turenne, comme à l'accoutumée, pour lequel une participation de la commune est demandée pour les enfants de Ligneyrac (1 enfant de Ligneyrac en classe de CM2 cette année).

Le conseil valide à l'unanimité le projet dont le financement prévoit 30 % à la charge de la famille, 30 % à la charge de la commune et 40% à la charge de l'O.D.C.V. Corrèze qui porterait le projet.

☛ Frais de scolarité école de Branceilles

Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire de Branceilles pour l'année scolaire 2020/2021, Ligneyrac ne possédant plus d'école, suivant la demande reçue de la mairie de Branceilles le 25 octobre dernier. Accord à l'unanimité du Conseil pour la participation aux charges de l'école primaire de Branceilles, s'élevant à 1 347,88 €, pour 1 enfant en primaire de septembre à décembre 2020, selon le calcul détaillé du coût joint à la demande.

☛ Droit de préemption urbain : demande n°2021-04 du 18/10/21

Présentation au Conseil Municipal de la demande d'acquisition reçue en mairie le 18 octobre dernier, qui porte sur un bien situé à Puy Lacoste bas (parcelles AK 30 et AK 43), soit dans le périmètre d'instauration du Droit de Préemption Urbain.

Monsieur le Maire souhaite exposer l'historique de l'instauration du D. P. U. décidé par le Conseil Municipal en 2015 (délibération n°2015-09 du 24/04/2015) : l'assemblée l'avait instauré à l'occasion de la vente du bâtiment commercial situé sur la parcelle AK 30, pouvant représenter un intérêt pour la commune (activité agro-touristique et installation d'artisans locaux). Ce projet n'avait finalement pas obtenu l'approbation du Conseil Municipal (pour mémoire le bâtiment avait été vendu 28 000 € dans le cadre de la Liquidation Judiciaire de l'entreprise propriétaire).

À présent, ce bâtiment est de nouveau en vente et Monsieur le Maire souhaite soumettre cette demande au nouveau conseil municipal, l'acquisition envisagée étant au prix de 60 000 € proposé par le candidat acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption, considérant que les conditions ne sont pas remplies pour envisager un projet d'activité agro-touristique, qui nécessiterait un budget élevé comprenant l'acquisition du bâtiment auquel il convient d'ajouter l'acquisition du terrain jouxtant ce bâtiment et les travaux nécessaires aux divers aménagements.

➤ **Renouvellement de matériel avec la commune de Noailhac**

Monsieur Le Maire laisse la parole à Hubert LAMOTHE, qui rend compte de la réunion avec la commune de Noailhac suite à la panne du tracteur en commun qui comptabilise 5000 heures au compteur, dont la réparation s'élève à 10 000 € TTC.

Après en avoir discuté, le conseil conclut à la nécessité de le réparer rapidement, étant donné sa nécessité en cette saison sur les 2 communes, tout en prévoyant une réflexion sans tarder sur la suite de l'organisation dans chaque commune (remplacement du tracteur, externalisation...).

➤ **Point sur le sinistre parking salle Patrick CHEYROUX**

Réunion sur le site avec tous les experts le 15 septembre dernier : ils considèrent que toutes les entreprises sont responsables dans ce sinistre, en tant que professionnels. Des forages ont été réalisés (jusqu'à 14 m à certains endroits) à la suite de cette réunion par le cabinet en charge de l'étude de sol. Le conseil se demande pourquoi ils n'ont pas été réalisés préalablement aux travaux, alors que la commune avait pris la précaution d'engager un cabinet pour l'étude du sol. Monsieur le Maire ajoute que le cabinet d'assurance de la commune considère que la mairie n'a pas à intervenir, ce dossier étant traité entre les assurances de chaque partie.

➤ **Autorisation de poursuites au Trésorier**

Sollicitation par le Trésorier de Meyssac concernant l'autorisation à poursuivre les usagers des services communaux pour les créances dues à la commune.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser le Trésorier à poursuivre les usagers des services communaux pour les créances dues à la commune, de façon générale et permanente, à l'exception des loyers des logements communaux, pour lesquels l'accord préalable du maire est requis, afin de prendre en compte l'environnement social des difficultés rencontrées par les locataires.

➤ **Rapport 2020 du Syndicat Bellovic sur le prix et la qualité de l'eau**

Présentation par Isabelle SOL – déléguée titulaire au syndicat Bellovic – des chiffres clés du rapport 2020 sur la consommation, le prix et la qualité de l'eau potable. Ce document sera envoyé par courriel à tous les conseillers.

➤ **Point Communauté de Communes du Midi Corrèzien**

PLUI : l'élaboration du Plan d'Aménagement de Développement Durable est en cours et rencontre des difficultés dues à la restriction des zones constructibles. Trois ans restent encore nécessaires pour finaliser le PLUI. La commission Aménagement de l'espace travaille actuellement sur l'avenir de l'instruction des demandes, qui est effectué par des structures différentes, selon que les communes ont déjà un PLU ou non. Des rencontres avec d'autres EPCI sont prévues, pour découvrir le fonctionnement de leur service urbanisme.

➤ **Point sur l'urbanisme**

- Modification de l'AVAP : le travail de réécriture du règlement a été transmis à la communauté de communes pour la préparation du dossier de modification. Reste cependant à transmettre les corrections sur la carte de l'AVAP, pour compléter ce dossier qui doit être présenté à l'Architecte des Bâtiments de France de la Corrèze, conjointement avec la DRAC Aquitaine.

- Litige dossier DP au Tribunal Administratif : l'avocate craint que le tribunal ne juge que sur la forme, sans aborder le fond. M. Simbèlie en est surpris et estime qu'il faut continuer à contester.

⇒ **Point Commissions Communales**

▶ Projet « forêt jardin » : le dossier de demande de subvention déposé auprès de l'état, dans le cadre de France Relance n'a pas été retenu. Malgré cela, le conseil ne remet pas en cause ce projet. Des actions futures sont prévues : débroussaillage à nouveau, article dans le bulletin municipal, réunion publique en février, clôture séparative avec les autres parcelles, afin de commencer des ateliers au printemps.

▶ Cadeau aux Aînés : le choix s'est porté cette année sur l'artisan installé sur la commune qui sculpte l'ardoise et sur des cépages de coteaux proches de Ligneyrac... La distribution est prévue avant Noël.

▶ Défibrillateur : les pré-requis ont été réalisés pour une installation par un technicien de Schiller. Une formation à l'utilisation est prévue à laquelle les associations communales en activité seront conviées, ainsi que les conseillers qui le souhaitent et l'agent technique. Elobie Boulanger propose de se renseigner sur une formation plus complète aux premiers secours (pompiers, croix rouge...) et sur le coût correspondant.

▶ Environnement : information diffusée sur la mise en place du tri des déchets au cimetière.

▶ Communication : mise en route du site internet prévue mi-novembre ; bulletin municipal : début de collecte des informations pour une réalisation d'ici début janvier 2022.

⇒ **Antenne relais TDF à Leygonie**

Un contact est prévu avec TDF pour la sécurisation du site et la mesure des ondes sur les antennes de Leygonie et de Pommier

⇒ **Informations et Questions diverses**

- ✓ Remplacement radiateurs des 2 logements communaux du rez-de-chaussée
- ✓ Recensement piscines mises à disposition de personnes
- ✓ Radio Vicomté

Prochaine réunion du conseil prévue le **10/12/2021**.

Séance levée à 00h30.